

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DU CADASTRE MINIER

SERVICE DU CADASTRE MINIER

N° 795/23/MMG/DIRCAB/DGMG/DRMCM/SDCM

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

AUTORISATION DE PROSPECTION

NUMERO : AP/008.23

TITULAIRE : Monsieur Jordan NDOMPHORT, Président de la Coopérative Minière NGATO « CMN »

ADRESSE DE NOTIFICATION : BANGUI Tél. (+236) 72 61 42 72

SOUS-PREFECTURES DE PROSPECTION ENVISAGEES : SOSSO-NAKOMBO (DIMOLO, NZANGA, DIFOLO et ARABI)

CONDITIONS

Monsieur Jordan NDOMPHORT, Président de la Coopérative Minière NGATO « CMN » est tenu de travailler dans les parties extérieures de son Autorisation de Prospection, lorsque celle-ci empiète sur des titres miniers ou autorisation d'exploitation artisanale.

Ladite Autorisation est valable pour une période d'un an renouvelable une fois, à compter de la date de sa signature.

Les travaux de prospection feront l'objet de rapports d'activités semestriels qui seront adressés d'une part, au Ministre en charge des Mines et d'autre part au Directeur Général des Mines.

Fait à Bangui, le 24 JUL 2023

LE DIRECTEUR GENERAL DES MINES

Christian OLOWI

Ampliations :
SEM MMG.....ATCR